Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 060-216001743-20211213-DLRG211213008-DE

- **Extrait du registre des délibérations**
  Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 13 décembre 2021
Séance du 29 novembre 2021

8 Associations sous convention d'objectifs - acomptes sur subventions 2022

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MARTIN, Mmes TALL, DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme MEHADJI, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. PERRIN
M. BULUT	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme HAMADOUCH	Pouvoir à :	Mme SAKHO
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	M. KHOULA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	M. EL MOUSSAOUI
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
  - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
  - Nombre de conseillers en exercice : **39**
  - Nombre de conseillers absents non représentés : Mme SOW, M. LUCAS **2**
  - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **37**
  - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : **0**

- **Date de la convocation : 07/12/2021**

- **Rapport de présentation :**

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

Par délibération le conseil municipal a autorisé la signature de conventions d'objectifs, avec différentes structures.

Lesdites conventions prévoient, le versement d'un acompte sur subvention, en début d'année, comme suit :

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement 2021	1ère échéance	Taux	Montant 1er acompte
AS TIR	12 809,00 €	Janv-22	30%	3 842,70 €
AVENIR DE CREIL	17 082,00 €	Janv-22	30%	5 124,60 €
CLUB AMICAL DE TENNIS	18 364,00 €	Janv-22	30%	5 509,20 €
CENTRE GEORGES BRASSENS	151 410,00 €	Avr-22	50%	75 705,00 €
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	400 000,00 €	Janv-22	25%	100 000,00 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	75 000,00 €	Janv-22	40%	30 000,00 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	1 690 000,00 €	Fév-22	25%	422 500 €
AFC CREIL*	41 858,00 €	Janv-22	30%	12 557,40 €

* *sous réserve du bilan d'activités dans le cadre de l'opération « Creil c'est l'été ».*

Il vous est demandé d'autoriser le versement de ces acomptes, conformément aux conventions d'objectifs.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 14/12/2021
ID : 060-216001743-20211213-DLRG211213008-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu le budget primitif 2021, notamment l'annexe B1.7,
Vu les conventions d'objectifs,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 29 novembre 2021,
Considérant le besoin de trésorerie des associations,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Cédric LEMAIRE ne prend pas part au vote.
Votants : **35** Pour : **35** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : de verser conformément aux conventions d'objectifs, les acomptes sur subvention 2022 suivants :

ASSOCIATIONS	Montant de l'acompte	Comptes
AS TIR	3 842,70 €	6574/40/DB
AVENIR DE CREIL	5 124,60 €	6574/40/DB
CLUB AMICAL DE TENNIS	5 509,20 €	6574/40/DB
CENTRE GEORGES BRASSENS	75 705,00 €	6574/524/CB
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	100 000,00 €	6574/313/CA
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	30 000,00 €	6574/520/AA
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	422 500,00 €	657362/520/AA
AFC CREIL	12 557,40 €	6574/40/DB

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 14 DEC. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN
Maire de Creil
Président de l'ACSO

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 17 DEC. 2021
et publication ou notification le 17 DEC. 2021
affiché le 14 DEC. 2021
CREIL, le 17 DEC. 2021

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET